

L'an deux mil vingt-trois, le **30 janvier à dix-neuf heures**, les membres du conseil municipal de la commune du Mesnil au Val se sont réunis dans la salle du conseil sur la convocation qui leur a été adressée par Mme Evelyne MOUCHEL, Maire.

Etaient présents : M<sup>me</sup> Evelyne MOUCHEL, *Maire*, Mme Pascale COUVREUR, *1<sup>ère</sup> adjointe*, Mmes Myriam CAVRET, Barbara DUBUISSON, Nathalie LUCE, Céline VASTEL, Mrs. Frédéric GOHEL, Marc MAHIER.

Absents excusés : Janique SIMON (pouvoir à Céline VASTEL), Rudy ALEXANDRE (pouvoir à Evelyne MOUCHEL), Remy CARRIER (pouvoir à Marc MAHIER), Bruno LECONTE (pouvoir jusqu'à son arrivée à Frédéric GOHEL).

Absents non excusés : Mrs David CHOUIPPE, Patrick LAMBERT.

Mme Pascale COUVREUR est désignée secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la réunion du 15 décembre 2022.

### **I – DEVIS RENOVATION THERMIQUE LOGEMENT COMMUNAL - Délibération**

Madame le Maire présente aux membres du conseil deux devis pour la rénovation du logement communal, car ce bâtiment est en classe énergétique G et ne peut plus être loué en état.

Il convient donc de le rénover avant d'envisager de le mettre en location.

- EURL EMC : 23 614.00 € HT

- SARL VASTEL M : 9 659.67 € HT

Madame Nathalie LUCE sort, ne pouvant être juge et partie.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

**APPROUVE** ces deux devis pour un montant total de **33 273.67 € HT**.

**AUTORISE** Madame le maire à solliciter toutes les subventions relatives à ce projet.

### **II – APPROBATION AVANT-PROJET SOMMAIRE ET ESTIMATION FINANCIERE DE LA MAM – Délibération**

Madame le Maire présente au conseil l'avant-projet sommaire de la MAM et l'estimation financière qui s'élève à **599 537.00 € HT**.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

**APPROUVE** l'avant-projet sommaire et l'estimation financière tels que présentés,

**AUTORISE** Madame le maire à solliciter toutes les subventions relatives à ce projet,

**AUTORISE** Madame le maire à signer tout document y afférent, et à solliciter les financements bancaires si nécessaires à l'opération.

### **III – CONVENTION ET ABONNEMENT LUXURY DOGS – Délibération**

Madame COUVREUR informe les membres du conseil qu'il convient de renouveler la convention et l'abonnement pour l'année 2023 avec la fourrière LUXURY DOGS située à Brix. L'abonnement 2023 est de 0.85 HT par habitant. La convention demeure inchangée.

Vu la nécessité de pouvoir faire appel à une fourrière en cas de besoin,  
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,  
**AUTORISE** Madame le Maire à signer la proposition de convention et d'abonnement pour l'année 2023.

### **IV – DEMANDES DE SUBVENTION - Délibération**

Il est présenté aux membres du conseil diverses demandes de subvention :

- Association des usagers de l'A.A.V.A.
- École et Collège Notre Dame de Saint-Pierre-Eglise
- Croix-Rouge française
- Cœur et Cancer
- Association pour le Don de Sang Bénévole du Nord Cotentin
- Association Nationale de Patients des sclérosés en plaques

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

#### **DÉCIDE**

D'adhérer à l'Association des usagers de l'A.A.V.A pour un montant de **30.00 €** pour 2023,  
D'accorder une subvention de **30.00 €** à l'école et Collège Notre Dame de Saint-Pierre-Eglise pour financer le voyage scolaire à Paris de Clovis CLEMENCE,  
De refuser toutes les autres demandes de subvention.

A vingt heures vingt minutes, arrivée de Monsieur LECONTE qui reprend part au vote.

### **V – DEVIS ELAGAGE OU ACHAT DÉBROUSSAILLEUSE – Délibération**

Monsieur LECONTE informe l'assemblée qu'il est nécessaire de procéder chaque année à l'élagage des voies communales et chemins ruraux. La débroussailleuse de la commune a 21 ans.

Il explique qu'il existe deux alternatives :

Prendre un prestataire ou acheter une nouvelle débroussailleuse.

Il présente deux devis pour la prestation d'élagage :

- 2L paysage : 5 963.90 HT
- SARL THARSILE : 9 075.00 HT

Il présente trois devis pour l'achat d'une nouvelle débroussailleuse :

- SM3 : 24 000 € HT avec reprise de la broyeuse MC Connel 2 000.00 € HT
- MOTIN frères : 25 500.00 HT avec reprise de la broyeuse MC Connel 3 000.00 € HT
- Société LEBAUD : 26 600.00 HT avec reprise de la broyeuse MC Connel 1 500.00 HT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, avec 11 voix pour et 1 abstention (Mme Pascale COUVREUR),

**DÉCIDE** d'opter pour l'achat d'une nouvelle débroussailleuse,

**DÉCIDE** de retenir le devis de la société SM3 : **24 000 € HT** avec reprise de la broyeuse MC Connel **2 000.00 € HT**.

**VI – DEVIS DRONE INSPECTION TOITURE ÉGLISE – Délibération**

Monsieur LECONTE informe l'assemblée de la nécessité de faire appel à une société utilisant un drone afin d'inspecter la toiture de l'église. En effet, des infiltrations d'eau y apparaissent régulièrement au niveau du clocher.

Il présente le devis de la société DRONE RÉALISATION pour un montant de 485.00 € TTC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, avec 11 voix pour et 1 abstention (M. Marc MAHIER),

**DÉCIDE** de retenir le devis de la société DRONE RÉALISATION pour un montant de 485.00 € HT, **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document y afférent.

**INFORMATIONS DIVERSES**

Les plages horaires de l'éclairage public ont été revues afin de continuer d'économiser les dépenses d'énergies. La mairie et l'école ont déjà réduit leur consommation sur l'année écoulée.

Tous les sujets ayant été abordés, la séance est levée à 21H00.